Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET
DES
YVELINES

Nombre de pages (celle-ci incluse) : 2

Versailles, le 24 juillet 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Déclenchement du Plan Canicule niveau 3 dans les Yvelines Mardi 24 juillet 2018

Météo-France prévoit sur le département des Yvelines un épisode de très forte chaleur d'intensité significative et durable nécessitant une vigilance particulière.

Par conséquent, Jean-Jacques Brot, Préfet des Yvelines active le mardi 24 juillet le niveau 3* (Alerte Canicule) du plan départemental de gestion de la canicule élaboré conjointement avec la délégation territoriale des Yvelines de l'Agence régionale de Santé Ile-de-France.

La Préfecture des Yvelines a demandé aux maires du département de mettre en œuvre les mesures du plan national :
- relayer au niveau local les informations et les recommandations de la préfecture
- identifier et ouvrir les lieux collectifs rafraîchis
- contacter les personnes inscrites sur les registres élaborés dans le cadre de la veille sanitaire et activer les cellules de veille communale
- renforcer les maraudes municipales et associatives

L'Agence régionale de santé a informé l'ensemble des établissements de santé, ainsi que les personnes accueillant des personnes âgées et handicapées, de cette période de forte chaleur, afin que les mesures de prévention, de surveillance des personnes à risques et de prise en charge sanitaire soient mises en œuvre.
A titre d'exemple, au sein des établissements accueillant des personnes âgées dépendantes, les résidents bénéficient d'un accueil d'au moins 3 heures par jour dans un lieu rafraîchi de l'établissement.
Les professionnels veillent à ce que les résidents boivent régulièrement pour éviter tout risque de déshydratation.

Contact : Service départemental de communication interministérielle – 01.39.49.79.02/75.22
pref-communication@yvelines.gouv.fr – www.yvelines.gouv.fr
Rejoignez-nous sur Twitter : @Prefet78

Les services de l'Etat dans les Yvelines et leurs partenaires sont mobilisés et restent particulièrement vigilants à l'évolution de la situation sanitaire.

Afin de lutter au mieux contre les conséquences de la chaleur :

- pensez à boire de l'eau régulièrement et à faire boire abondamment les nourrissons et les jeunes enfants
- soyez vigilant avec les personnes fragiles ou âgées qui doivent, en plus de boire régulièrement, se rafraîchir et se mouiller le corps plusieurs fois par jour
- pensez, à l'occasion de pauses régulières, à vous abriter dans des lieux frais et climatisés ou à l'ombre
- maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais)
- passez si possible 2 à 3 heures par jour dans un lieu frais
- évitez de sortir aux heures les plus chaudes et de pratiquer une activité physique
- pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et dès que nécessaire, osez demander de l'aide.

Les nourrissons et les jeunes enfants ne doivent jamais être laissés en plein soleil ni être laissés seuls dans un véhicule, même quelques minutes.

Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement le 15.

POUR TOUTE INFORMATION COMPLEMENTAIRE :
Le site Internet de la préfecture : www.yvelines.gouv.fr
Le site Internet de l'ARS : www.ars.iledefrance.sante.fr
Le site du ministère chargé de la Santé : www.sante.gouv.fr dossier «canicule et fortes chaleurs»
Le site de Météo France : www.meteofrance.com
Le site de l'Institut national de prévention et de d'éducation pour la santé :
www.inpes.sante.fr
La plate-forme téléphonique nationale **0 800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe)

**Pour mémoire, le plan canicule comporte 4 niveaux de vigilance :*
- le niveau 1(couleur verte) de veille activé dès le 1er juin,
- le niveau 2 (couleur jaune) qui correspond à une vague de chaleur,
- le niveau 3 alerte canicule (couleur orange) en cas de dépassement prolongé des seuils de températures (21 pour les minimales et 31 pour les maximales)
- le niveau 4 (couleur rouge) qui est déclenché par décision du Premier ministre lorsque la crise est extrême et nationale.

Contact : Service départemental de communication interministérielle – 01.39.49.79.02/75.22
pref-communication@yvelines.gouv.fr – www.yvelines.gouv.fr
Rejoignez-nous sur Twitter : @Prefet78